

M. Reiss joue à ceux qui font crédit à sa parole. Depuis surtout qu'un aéroplane serbe l'a enlevé à « une hauteur dépassant 3000 mètres, afin de s'assurer personnellement¹ s'il est possible d'apercevoir les croix rouges placées sur les hôpitaux à Vertekope, que les ennemis *ont intentionnellement bombardés* »², M. Reiss a perdu tout contact avec les réalités et tel le Socrate des *Nuées* d'Aristophane, *il plane dans les airs et il ne fait aucun cas du soleil de la vérité.*

Et c'est ainsi que peu à peu M. Reiss en est arrivé à s'imaginer que sa parole seule, sans aucune preuve, suffisait, qu'elle valait bien celle du *Maître* et que le moyenâgeux *magister dixit* pouvait bien être renouvelé en sa faveur.

« J'ai déjà déclaré que je ne permets pas de mettre *mes paroles en doute* », dit M. Reiss dans la *Gazette de Lausanne* du 12 janvier 1916.

Devant un tel degré de suffisance, le mieux serait peut-être de s'incliner et se taire, c'est le procédé recommandé à l'égard de certaine catégorie de malades qu'il ne faut pas contrarier. Mais M. Reiss n'est point malade, il a pleine conscience de ce qu'il fait et de ce qu'il dit, il en revendique la responsabilité et puis... la vérité ne perd point ses droits, même en présence des cas morbides les plus graves. La

¹ La modestie de M. Reiss n'a pas de limites ; l'exorde de sa conférence précitée en est un exemple frappant. Il y dit entre autres qu' « il a pris résolument parti pour le droit contre l'injustice, sans se laisser arrêter par les *menaces de mort* qu'on ne lui a point ménagées (!). La reconnaissance de ses concitoyens l'a amplement récompensé de son effort. »

On sait d'ailleurs, par d'autres déclarations tout aussi modestes, que M. Reiss s'est concédé une importance exagérément disproportionnée avec ses aptitudes. *Motu proprio*, il s'est érigé en juge informateur, enquêteur scientifique, juge et arbitre arbitraire en dernier ressort. Il a constitué des dossiers, il a même *fixé dès aujourd'hui l'histoire de la cause ou plutôt du prétexte direct de la conflagration européenne* (!) (*Gazette de Lausanne* du 10 août 1915).

Ailleurs (*Gazette de Lausanne* du 28 octobre 1915) en réponse à quelqu'un qui l'aurait accusé de faire la chasse aux décorations, M. Reiss, avec une modestie qui l'honore, étale devant les yeux des lecteurs tous les rubans qu'il possède afin que personne n'en ignore. Il va même plus loin, il dépose le bilan financier de son entreprise serbophile et c'est là que sa modestie éclate dans toute sa splendeur immaculée.

² Ordre du général P. Bogovitch, du 29 mai 1917, portant citation de M. Reiss à l'ordre du jour de l'armée, publié par le *Journal officiel* du ministère de la guerre de Serbie. Salonique, du 8 avril 1917.